

## Compte rendu du CDAS du 17 mars 2014

### Conseil Départemental de l'Action Sociale

#### Ordre du jour:

- 1) Présentation du budget de l'action sociale et des orientations pour l'année 2014.
- 2) BIL (Budget d'initiative Locale) 2014: choix des actions et vote du budget
- 3) Restauration collective : les nouveaux taux en vigueur au 1/1/2014
- 4) Restauration collective : restitution des résultats de l'enquête menée auprès des associations morbihannaises de gestion des restaurants financiers.
- 5) Information sur les modifications apportées au CESU garde d'enfants depuis le 1/1/2014
- 6) Information sur la mise en place d'une nouvelle prestation ministérielle de garde d'enfant
- 7) Point sur les séjours hiver/printemps 2014

Le médecin de prévention n'était pas présente à cette séance. L'assistante sociale est arrêtée jusqu'à la fin du mois d'avril.

La CGT fait venir systématiquement un ou une retraitée aux réunions du CDAS. Nous considérons qu'il est important pour les retraités de siéger, cela permettra de faire entendre leurs revendications en matière d'action sociale. Notre fédération des Finances CGT et l'Union fédérale des retraité-e-s CGT sont les seules organisations syndicales à revendiquer leur présence.

#### 1)Présentation du budget de l'action sociale et des orientations pour 2014

La déléguée a indiqué que cette année 183 M€ sont inscrits au projet de loi de finances : 20M€ sont consacrés à la santé et sécurité au travail, 163M€ à l'action sociale.

Dans un contexte budgétaire rigoureux, les crédits consacrés à l'action sociale sont maintenus au niveau de 2012 et 2013. La CGT considère cependant qu'ils sont insuffisants. Au CNAS du 5 décembre 2013, la fédération des Finances CGT a voté **CONTRE** le projet de Budget 2014, au motif que depuis plusieurs années même si il est maintenu au niveau du montant, il ne bénéficie d'aucun abondement, alors que de nouvelles prestations sont nécessaires.

Dans ce projet sont indiquées également les suppressions de postes au nombre de 15 pour l'année 2014. Nous ne pouvons accepter que tous les ans 15 ETP soient supprimés sur le réseau d'action sociale.

Le budget d'initiative locale (BIL) est maintenu pour 4,8M€ (inchangé depuis 2009).

La restauration reste le 1er poste de dépenses.

Le taux de la subvention interministérielle passe de 1,20 à 1,21€ (quelle évolution!).

Le tourisme social demeure le 2ème poste de dépenses.

Le logement(3ème poste): les réservations existent en région parisienne et dans les grandes métropoles.

Le Morbihan ne dispose pas de logement ALPAF mais les agents peuvent contacter la délégation et aussi consulter le site Ulysse Morbihan, rubrique vie de l'agent cliquer sur le lien suivant : [http://dfp560.intranet.dgfip/agents/Vie\\_agent/vie-de-lagent\\_2012.htm](http://dfp560.intranet.dgfip/agents/Vie_agent/vie-de-lagent_2012.htm).

Concernant l'administration du réseau, les crédits de fonctionnement sont en baisse. Les moyens en personnel de DRH3 passeront de 810 à 795 ETP en 2014. Cette diminution d'emplois concernera le niveau local et l'administration centrale sans remettre en cause le réseau des délégués départementaux.

## **2)BIL (Budget d'initiative Locale) 2014: choix des actions et vote du budget**

*Le BIL est une enveloppe annuelle globale et limitative destinée à financer un programme d'actions. Il a vocation à financer toute action s'inscrivant dans les finalités de l'action sociale définies par le décret de 2006 : « améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille notamment dans les secteurs de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs...les aider à faire face à des situations difficiles ».*

Le budget est reconduit dans son intégralité soit 44 300€ (inchangé depuis 2009!).

Les crédits restauration serviront en partie à remplacer les frigos de Ploërmel et Pontivy, la friteuse et un meuble en inox à Pontivy.

Les crédits d'équipement restauration permettront le remplacement des vitrines réfrigérées de Ploërmel et Pontivy.

Le remplacement des matériels et équipements des coins repas est une nouvelle attribution conférée au CDAS (budget 1 300€).

### **SORTIES retraité-e-s**

**Une visite du château de GOULAINÉ et des Floralies de Nantes le mardi 13 mai.**

Le spectacle music-hall le 16/9/2014 est annulé compte tenu du faible nombre d'inscriptions.

**A l'initiative de la CGT et depuis l'an dernier, un tarif différencié en fonction du revenu fiscal de référence existe.**

### **SORTIES « actifs »**

**-Le Parc des Légendes à FROSSAY (44) le 25 mai 2014.**

**-Une chasse au trésor aux Glénans le 22 juin 2014.**

**- Spectacle équestre aux haras d'HENNEBONT pendant les vacances scolaires de Noël.**

La proposition de baptême en hélicoptère a été, en définitive, écartée, cette prestation n'étant pas considérée comme « sociale et familiale » et d'un coût très élevé.

**La CGT le demandait depuis l'année dernière et c'est enfin acté : la participation demandée aux familles sera calculée en fonction du quotient familial.** Ce qui était trop « compliqué » en 2013 est désormais possible en 2014 et nous nous en félicitons car c'est une avancée pour les agents.

Les fiches d'inscription pour ces sorties circulent dans les services et sont également disponibles sur le site de la délégation.

**L'arbre de Noël** aura encore lieu à PLOEMEUR le 3 décembre (budget 27 630 €). Le spectacle : « le grand cabaret magique de Noël ». Et le concours de dessin et la tombola sont reconduits.

Nous avons encore une fois demandé la possibilité de choisir un autre site, plus central. D'ici 2 ans et du fait de la réduction du nombre d'enfants concernés, un retour à Auray pourrait être possible. La ville de Locminé a également été évoquée.

## **AUTRES ACTIONS**

Opération chèque lire pour les ados de 15 à 18 ans

Consultations psy

Consultations CESF : nous avons demandé que les consultations puissent se faire sur le temps de travail. La Direction a répondu négativement. Pourtant, une autorisations d'absence est prévue dans Agora (rubrique entrevue auprès des délégués services sociaux), nous reposerons la question.

Bibliothèque Sociale

La proposition de la CGT d'attribuer des chèques-lire ou cadeau aux retraité-e-s pour Noël a été refusée catégoriquement.

**VOTE sur les actions** : POUR à l'unanimité (CGT, CFDT et Solidaires)

Le budget est insuffisant mais les actions proposées au niveau local nous semblent intéressantes et elles ont été discutées en groupe de travail.

### **3)Restauration collective**

Montant de la subvention 2014 : 1,61€. Prix du repas 5,60€ (jusqu'à l'indice 465).

A noter que les retraité-e-s bénéficient désormais des mêmes conditions tarifaires que les actifs pour accéder aux restaurants administratifs. C'est une revendication de la CGT enfin satisfaite que nous portions depuis longtemps.

### **4) Restauration collective : restitution des résultats de l'enquête menée auprès des associations morbihannaises de gestion des restaurants financiers.**

Il s'agissait d'établir une cartographie précise des restaurants financiers, de dresser un bilan sur le fonctionnement des associations de gestion avec comme finalité d'en améliorer et d'en rationaliser la gestion et de donner aux délégués une mission de conseil au profit des responsables locaux des restaurants.

Il existe dans le département 270 restaurants dont la gestion relève exclusivement des ministères.

Les constatations concernent essentiellement les difficultés rencontrées par le recours au volontariat : absence de renouvellement, manque de temps, nombreuses tâches à assumer nécessitant compétence et technicité (hygiène, comptabilité, responsabilité du Président).

Les solutions envisagées par le Secrétariat Général sont la mise à disposition de modèles de conventions ou statuts, formation des délégués et des responsables d'association afin de tendre (comme la CGT le craignait) vers une diminution du nombre d'associations.

### **5) Information sur les modifications apportées au CESU garde d'enfants depuis le 1/1/2014**

Création d'un CESU garde d'enfants 0 à 6 ans. Le calcul des droits dépend des ressources et de la situation familiale du demandeur. Il n'y a plus que 2 tranches d'aide (385 ou 655€) qui sont majorées de 20% en cas de situation de monoparentalité (465€ ou 790€).

### **6) Information sur la mise en place d'une nouvelle prestation ministérielle de garde d'enfant**

Elle est pour l'instant expérimentée en Ile de France, Rhône Alpes et Pas de Calais. Cette prestation concernera les enfants de 7 à 12 ans. Elle permettra aux agents de bénéficier, sous condition de ressources, d'une aide de 200 à 400€. Ce montant est majoré de 20% pour les parents isolés et les parents d'enfant handicapé. Un bilan sera réalisé avant l'éventuelle extension de ce dispositif.

### **7) Point sur les séjours hiver/printemps 2014**

28 jeunes ont participé aux séjours hiver. 39 participeront aux séjours printemps qui auront lieu du 26 avril au 3 mai.

La déléguée a informé le CDAS de la mise en service d'une nouvelle application « séjour » permettant aux agents de déposer leurs demandes de séjour enfant en ligne.

**De lourdes menaces continuent à peser sur le fonctionnement du réseau et sur les prestations d'action sociale. La CGT, avec les agents, mettra tout en œuvre pour les préserver et les améliorer.**

Vos représentantes CGT en CDAS :

Brigitte BOIN

Claudie PESQUER

